



## COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19  
Absent non excusé : 1  
Absents excusés : 2  
Présents : 16

L'An deux mille treize, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 2 décembre 2013

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Michel CABEL, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Patricia GUIGUENO, Jean-Jacques VIDELO, Jacky EUZENOT, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Martine ROLLAND, Arlette LE MAGUET, Raymonde JAFFREDO,

Absents excusés : Mireille LE RUYET, Janine LOUIS  
Absents non excusés : Sébastien LE PABIC,

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

#### 1. Acquisition de terrain

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que France Domaine a transmis une nouvelle évaluation de la parcelle AB 282 d'une superficie de 15 939 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts HAMON, s'élevant à 120 000€.

Les propriétaires ont confirmé leur volonté de vendre à ce prix. Ce terrain est classé en zone 1Aua c'est-à-dire urbanisable à court terme.

Considérant l'opportunité de la commune de se porter acquéreur de la parcelle pour la réalisation d'un lotissement communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir, par voie amiable, la parcelle AB 282 d'une superficie de 15 939m<sup>2</sup> appartenant aux consorts HAMON au prix de 120 000 € hors frais liés à l'acquisition, conformément à l'avis des Domaines
- Autorise le maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

#### 2. Projet de lotissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une esquisse de lotissement communal sur le terrain appartenant aux consorts HAMON. Ce projet pourrait comporter entre 18 et 20 lots d'environ 550 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à lancer une consultation pour l'établissement d'un projet de lotissement et l'autorise à signer tous documents s'y référant.

#### 3. Maîtrise d'œuvre : Extension du cimetière

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'architecte paysager Courchinoux concernant l'extension du cimetière comprenant un parking. L'ensemble du conseil municipal s'interroge sur le fait d'engager un projet plus ambitieux englobant les terrains de tennis, la salle polyvalente et l'entrée du bourg. Un concours d'architecte pourrait être lancé et le projet pourrait faire l'objet de subvention dans le cadre d'un dossier Eco Faur sur un programme pluriannuel.

Monsieur le Maire signale qu'il est cependant urgent de procéder à l'extension du cimetière sachant que le dossier Eco Faur peut être effectué sur ce seul point.

Il est soumis à l'assemblée le projet d'aménagement de la place de la mairie établi par l'architecte Courchinoux, qui le présente en Mairie lundi 16 décembre.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune est éligible à la DETR. A ce titre deux dossiers peuvent être présentés. Il est proposé à l'assemblée de constituer un dossier pour l'extension du cimetière ainsi que pour l'accessibilité handicap et la mise en sécurité de la place de la Mairie.

#### **4. Projet de carte cantonale**

Monsieur Le Maire présente le projet de carte cantonale. La commune se trouve dans le canton de Pontivy. Le conseil municipal a pris connaissance du projet et s'interroge sur la cohérence de certains découpages eu égard les intercommunalités existantes.

#### **5. Réforme des rythmes scolaires**

Marcel Renaud indique qu'a eu lieu une réunion publique le 10 décembre dernier pour informer les familles des orientations prises par la commune. L'avant-projet éducatif de territoire de la commune a été validé par l'inspecteur d'académie avec l'émission d'un souhait : Les TAP de maternelles pourraient se dérouler en début d'après-midi afin de conserver un temps d'enseignement dans l'après-midi. Lors du dernier comité de pilotage et après une réflexion entre les deux écoles, ce principe a été validé, et ceci pour les maternelles comme pour les élémentaires.

Marcel RENAUD insiste sur le fait que toutes les décisions ont été prises dans la concertation et font l'objet d'un consensus. Le prochain comité de pilotage portera sur la mise en place des activités.

Monsieur le maire indique que cette réforme va nécessiter des moyens humains et matériels importants. Le recrutement d'une personne pour l'organisation des activités sera nécessaire. Une réflexion est engagée vers un contrat d'avenir.

#### **6. Convention de mise à disposition des données cartographiques numériques gaz**

Le Maire expose qu'il convient d'approuver la convention de mise à disposition des données cartographiques gaz afin de les rendre accessible sur le SIG de Pontivy Communauté. Elle définit ;

- La nature des données numérisées fournies par GRDF (y compris pour des projets d'aménagement urbain)
- Le format des données cartographiques
- Le coût et les modalités de fourniture des données
- Le droit d'usage et de diffusion

La convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de données cartographiques numériques des ouvrages gaz avec GRDF et autorise le Maire à signer la convention et tout document s'y référant.

#### **7. Contrat de fourniture de gaz**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les groupes ENI et TOTAL ont fait des propositions tarifaires pour la fourniture de gaz, plus avantageuses que les conditions actuelles de GDF. Il convient d'examiner ces offres avec plus de précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat présentant les conditions tarifaires les plus avantageuses.

#### **8. Décisions modificatives**

##### Budget commune :

Les travaux en régie effectués en 2012 / 2013 s'élèvent à 46 220.93€. Il convient d'adopter une décision modificative afin d'augmenter le budget initial alloué de 35 000€. Ceci permettra de récupérer la TVA sur les travaux effectués par les services techniques.

	Dépense	Recette
IC 722 (Chap 042)		+ 11 220.93€
IC 2313 (Chap 040)	+ 11 220.93€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter la DM ainsi présentée.

#### Budget panneaux photovoltaïques :

Il convient d'effectuer les reprises de subventions sur une durée de 20 ans concernant la subvention du budget commune (190 099.60€) et la subvention de l'ADEME (14 835€) au budget panneaux photovoltaïques :

	Dépense	Recette
IC 777		+ 10 246.73€
IC 13911	+ 741.75€	
IC 13914	+ 9 504.98€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la DM ainsi présentée.

#### Budget Clos du Verger

Le conseil municipal autorise Monsieur à mandater l'excédent du budget clos du verger sur le budget commune pour un montant de 114 000€.

Il convient de mandater la facture du SDEM concernant les réseaux de télécommunications d'un montant de 3 071.62€ et d'adopter la DM suivante :

	Dépense	Recette
IC 605	+ 3 000€	
IC 6522	- 3 000€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la DM ainsi présentée.

### **9. Numérotation des villages**

Monsieur le Maire indique que suite au dernier conseil municipal, une commission s'est réunie pour déterminer la numérotation de plusieurs villages.

Daniel Guégan présente à l'assemblée les plans des villages numérotés avec l'aide des services de la Poste pour les villages suivants : Kerlu, Lann Boterff, Plurit, Tachen Glass, Kernin, Kervihan, Toul Maen, La Pierre Fendue, Kermoisan, Saint-Jean.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de numéroté les villages comme sur les plans ci-joints.

### **10. Compte-rendu des commissions**

#### Commission voirie

Michel Cabel expose à l'assemblée le souhait de la commission d'indiquer la rue des châtaigniers en sens unique (y compris pour les riverains). Le conseil municipal valide la proposition de la commission. Les travaux de la rue du Bouilleno se terminent, les mâts ont été installés.

#### Commission scolaire

- Marcel Renaud fait le compte-rendu du dernier conseil d'école de novembre en rappelant les effectifs et les projets de l'année.
- Conformément à la circulaire du 6 septembre dernier, la devise de la République ainsi que les drapeaux tricolore, européen et breton seront apposés sur la façade de l'école publique et feront l'objet d'une inauguration le mardi 17 décembre à 10h45. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen sera affichée dans le hall.
- Abri-bus de Lescouët : Marcel Renaud indique qu'il a rencontré Mme SOLIMENT de Baud Communauté concernant l'arrêt de car de Lescouët. En effet, elle attire l'attention sur le comportement des enfants qui se bousculent pour entrer dans le car alors que celui-ci n'est pas encore à l'arrêt ce qui représente un réel danger étant donné la pente à cet endroit. L'adjoint aux affaires scolaires ainsi que l'agent des services techniques se sont donc déplacés avec Mme Soliment pour tenter de régler le problème. Ils ont constaté que l'arrêt est désagréable et sombre. Le lampadaire solaire est en cours de réparation. Ils proposent donc de détruire le bâtiment existant, de conserver la dalle et de déposer un abri bus en bois. Les travaux s'élèvent à 1 300€.

Le conseil général sera consulté pour avis. Dans l'attente, les parents, déjà avertis par Baud Communauté, le seront également par la commune.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission.

### Commission environnement

- Signalétique d'intérêt local : Marcel RENAUD indique que suite au dernier conseil, la commission a étudié la mise en place d'une signalétique locale à travers des panneaux directionnels et des bornes d'informations. Il présente un échantillon remis par un commercial et précise les différents lieux où pourraient être placés les panneaux directionnels. Les bornes info sont quant à elle destinées à être placées devant le bâtiment. Le conseil municipal se pose la question de la pertinence de cette signalétique et laisse le soin à la commission de poursuivre la réflexion tout en s'accordant sur le fait que la signalétique doit s'harmoniser sur l'ensemble de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- Radar pédagogique : Marcel RENAUD présente à l'assemblée deux types de radars pédagogiques solaires. L'un s'élevant à 2 978.04€, l'autre plus performant s'élevant à 4 434.95€TTC. Le conseil municipal se pose la question de la fiabilité de ce matériel. Patricia Guigueno attire l'attention sur le fait que de nombreux radars solaires ne fonctionnent pas. Le conseil municipal décide de ne pas valider le devis présenté et souhaite s'orienter sur un radar pédagogique pouvant se brancher sur secteur.

### Commission culture

La commission culture s'est réunie le 3 décembre dernier. Jeanine BURBAN évoque le site internet et les futures animations proposées par la médiathèque. Elle déplore le peu de personnes présentes lors de ces animations gratuites. Un devis pour l'acquisition d'un anti-virus est en cours. La commission souhaite une rallonge de son budget pour 2014. Un dossier « ville internet » va être constitué. Le conseil municipal, à la majorité, décide l'acquisition d'un frigo pour la médiathèque.

## **11. Affaires diverses**

Contrat SEGILOG : Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie avec SEGILOG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat SEGILOG.

Indemnités au Trésorier : Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, le conseil municipal décide de demander le concours du trésorier de Pontivy en sa qualité de receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies par l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein pour un montant total de 551.65€, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera attribuée à Monsieur Quistrebert, trésorier de Pontivy.

Plan Blanc Elargi (PBE) : Monsieur le Maire signale à l'assemblée que l'ARS a transmis à la commune sous forme de CD Rom, un exemplaire du PBE, dispositif se situant au cœur du système de planification face aux situations sanitaires exceptionnelles. Il est consultable en Mairie.

Rapport du SDEM : Monsieur le Maire fait état du rapport 2012 fourni par le SDEM sur l'électricité. Le SDEM compte 1 072 clients sournais Basse tension dont 10 mal alimentés. La commune dispose de 32.1% de son réseau HTA en souterrain contre 28% pour le réseau BT.

Suite au recensement des opérations d'économie d'énergie de la commune par Pontivy Communauté, le SDEM a procédé au reversement du produit de la vente des certificats d'économies d'énergies à hauteur de 6 184.97€.

Contrat Région-Pays 2014/2020 : Pontivy Communauté souhaite que la commune fasse part des projets majeurs de la collectivité pour les 6 prochaines années dans le cadre de la préparation du contrat Région-Pays 2014/2020.

Rapport sur l'entretien des bouches et poteaux incendie 2013 : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le rapport de la Lyonnaise sur les appareils de défense incendie. Quelques poteaux ne respectent pas les 60m<sup>3</sup>/h de débit (ils sont peints en jaune) mais sont néanmoins utilisables.

Prêt de matériel aux associations : Monsieur le Maire indique qu'il est de plus en plus sollicité par les associations pour le prêt de matériel communal et souhaiterait déterminer une ligne de conduite. Ces prêts risquent de détériorer le matériel d'où la demande à l'entreprise KILOUTOU de faire bénéficier des tarifs de location de la commune aux associations. Patricia Guigueno indique qu'il faudrait étudier la finalité de la demande des associations. Le conseil municipal décide d'orienter les associations vers la location de matériels et de subventionner les associations lors d'acquisitions.

Chapelle Saint-Jean : Monsieur le Maire indique que la chapelle Saint-Jean a fait l'objet de vandalisme la semaine dernière. Les dégradations (statues, vitraux) sont intégralement prises en charge par l'assurance. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Cimetière : La concession funéraire (calvaire + pierres tombales) de la famille Dodun D'Herbault n'est plus entretenue, de plus la croix penche dangereusement et présente donc des risques au plan sécurité. Par ailleurs une grille en ferraille, dangereuse, entoure la concession. Devant cette situation, monsieur le Maire signale avoir eu des accords téléphoniques de la famille. Celle-ci accepte de céder le calvaire à titre patrimonial à la commune. Le Maire veut recevoir des écrits de la famille avant toute décision et prendra un arrêté de dangerosité et un éventuel déplacement dans le nouveau cimetière.

Logement 46 rue du commerce : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur LE PAIH quitte le logement communal 46 rue du commerce au 31 décembre. Une autre locataire est d'ores et déjà intéressée.

22h l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.